

**Zeitschrift:** Heimatschutz = Patrimoine  
**Herausgeber:** Schweizer Heimatschutz  
**Band:** 11 (1916)  
**Heft:** 4: Vom Thunersee

## **Werbung**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 20.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

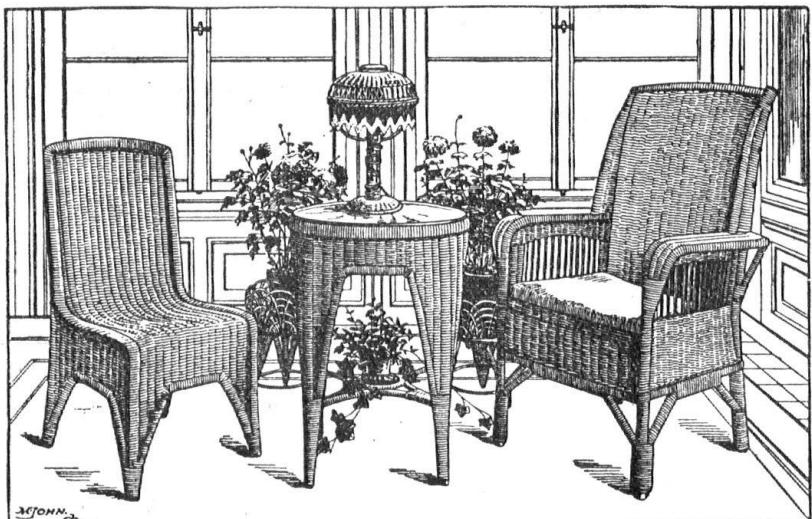
dissements ne pourront pas être empêchés dans tous les cas. Mais, pour ma part, après beaucoup d'expériences faites, je suis non moins convaincu qu'aux enlaidissements exécutés sous l'empire de la nécessité, on peut toujours apporter un remède et nous avons bien des moyens qui ne sont pas très coûteux — chaque fois qu'on les a employés, ils ont réussi — de réparer le mal causé par la nécessité publique de l'industrie à introduire et par le développement du progrès général auquel je ne voudrais mettre aucune entrave. Voilà pourquoi, Messieurs, je vous demande instamment de bien vouloir accepter la rédaction nouvelle que je vous propose.

Sans doute, pour arriver à un résultat complet, il faudrait aller plus loin que nous n'allons jusqu'à présent. Il faudrait peut-être arriver, et c'est à titre de simple indication que je me permets d'exprimer aujourd'hui cette idée, il faudrait peut-être arriver, dis-je, à introduire dans nos écoles techniques, professionnelles et tout d'abord dans l'Ecole polytechnique fédérale — puisque c'est le Conseil fédéral qui

doit donner le bon exemple, et du reste, je sais que son honorable représentant parmi nous dans cette enceinte partage en grande partie les vues que j'ai l'honneur de développer ici — à introduire une chaire d'esthétique appliquée, d'esthétique pratique. Il faut que les futurs ingénieurs apprennent à réparer le mal qu'ils seront plus ou moins obligés de commettre dans l'exécution de leurs travaux. Cette question, de la formation esthétique des techniciens, je ne suis pas le premier à la soulever et je pourrais vous citer ce qui a été dit à ce sujet dans un congrès international. Dans ce congrès on a compris qu'il devenait indispensable que les programmes universitaires développent l'éducation artistique de l'ingénieur et le rapporteur s'est exprimé comme suit : «L'ingénieur dont les pensées se condensent volontiers en formules mathématiques, préparé qu'il est en des cours où il est à peine fait allusion aux choses de l'art et de la poésie, voit en général dans la nature l'ennemi ou l'esclave, la bête sauvage à écraser ou à dresser. (A suivre.)

# Rohrmöbelfabrik H. Frank

Telephon 31 33      St. Gallen      Telephon 31 33



**Anfertigung von Rohrmöbeln nach jeder Angabe und Zeichnung. Kostenberechnungen nach Skizzen übernehme ich kostenlos und ohne jede Verbindlichkeit. Leistungsfähigste Firma der Ostschweiz :: Katalog zur Verfügung**

Die Zeitschrift „HEIMATSCHUTZ“ erscheint gegen Ende jeden Monats; Jahresabonnement Fr. 5.— (Postabonnement Fr. 5.20); der Anzeigenpreis beträgt für die 3-gespaltene Nonpareille-Zeile 50 Rappen, bei Wiederholungen tritt Ermäßigung ein. — Anzeigenverwaltung, Druck und Verlag Benteli A.-G., Bümpliz-Bern.

Le „Bulletin de la Ligue pour la conservation de la Suisse pittoresque“ paraît régulièrement vers la fin de chaque mois. Abonnement annuel, directement fr. 5.—, par la poste fr. 5.20. Prix d'insertion: 50 cts. la ligne nonpareille de 3 colonnes; pour les annonces réitérées prix à convenir. — Régie des annonces et édition Imprimerie Benteli S. A., Bümpliz-Berne.